



LE TELEGRAMME DU CEPLIS

Conseil Européen des Professions libérales
Coudenberg 70
B-1000 Bruxelles
Tel : +32.2.511.44.39 - Fax : +32.2.511
E-mail: ceplis@scarlet.be
www.ceplis.org

Date: 07/01/10

Pages: 4

N°01/10

Ce numéro contient:

- Consultation publique sur le personnel de la santé au sein de l'Union Européenne
- « Construire le futur » : La réglementation des professions de la santé
- L'UE et ses Etats Membres s'engagent à faciliter la vie des petites entreprises
- Nouvelles de nos membres

Consultation publique sur le personnel de la santé au sein de l'Union Européenne

Comme vous le savez, avec son Livre Vert de décembre 2008 sur le personnel européen de la santé, la Commission Européenne a lancé une consultation publique ayant pour but d'obtenir les points de vue de l'ensemble des parties prenantes sur un large nombre de questions à l'égard du personnel des soins de santé, ainsi que sur les soins liés à une population vieillissante. Cette consultation publique s'est achevée le 10 avril 2009. A l'époque, le CEPLIS avait soumis une position exprimant des inquiétudes par rapport à certains aspects du document et ayant pour but de contribuer au développement des professions des soins de santé au sein de l'UE.

Le 15 décembre dernier, la Direction Générale pour la « Santé et la Protection des Consommateurs » (DG SANCO) a publié, sur son site internet, un « **Rapport sur la consultation ouverte sur le Livre Vert sur le personnel de la santé européen** » résumant les résultats de la consultation en question. La Commission a reçu au total 197 réactions soulignant des questions soulevées par les différentes parties prenantes.

A la lumière de ce rapport, nous observons que la position du CEPLIS se profile dans la même lignée que la majorité des réactions des acteurs dans un grand nombre de sujets :

- En ce qui concerne **les données pour aider la prise des décisions**, toutes les propositions mises en avant par le CEPLIS, telles que **assurer la disponibilité et la comparabilité des données sur le personnel de la santé, mettre en place des systèmes pour contrôler le flux des travailleurs de la santé et harmoniser les indicateurs relatifs au personnel de la santé**, ont été reprises par la plupart des répondants.
- Concernant le **déplacement global des travailleurs de la santé**, la proposition pour une meilleure coopération avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) par rapport à son **Code de Travail** a reçu un important soutien. Concernant **la gestion de la mobilité des travailleurs de la santé au sein de l'UE**, le concept de promouvoir un mouvement « circulaire » des travailleurs a également eu du succès.
- La **question de la formation** a reçu le soutien de plus de 70% des participants en ce qui concerne la **Formation Professionnelle Continue (CPD)** et **l'apprentissage des langues**. L'importance de ces deux éléments est apparue dans beaucoup de réponses.
- Egalement sur **le rôle des entrepreneurs de la santé**, les inquiétudes exprimées par le CEPLIS semblent être partagées par un certain nombre de parties prenantes. En effet, l'entrepreneuriat a une connotation négative pour beaucoup de participants à la consultation et, dans cette optique, des questions telles que la « fuite des cerveaux », la sécurité des patients et la dérégulation du secteur de la santé ont aussi été soulevées.
- **La démographie et la promotion d'une force de travail durable** ont reçu le soutien de 80% des participants. Parmi les 8 propositions incluses dans le Livre Vert, les trois suivantes ont été approuvées par une large majorité : **amélioration des conditions de travail, déploiement plus efficace de la main d'oeuvre disponible, et recrutement et formation des plus de 55 ans**.
- En ce qui concerne les **capacités des soins de santé publics**, les participants se sont concentrés sur **une meilleure collecte de données sur les besoins de santé de la population** et ont approuvé la proposition de donner plus de visibilité à **l'Agence pour la Sécurité et la Santé au Travail (OSHA)**.
- Par rapport à la **Politique de Cohésion**, les répondants ont exprimé leur soutien général en déclarant qu'un accroissement du financement du personnel de santé au travers de la Politique de Cohésion serait un avantage pour les patients et les professionnels de la santé.
- **L'impact des nouvelles technologies** en tant que facteur d'amélioration pour le personnel de la santé a réuni des avis divergeants : d'un côté plusieurs répondants ont déclaré qu'avant d'encourager l'usage de nouvelles technologies, les pratiques existantes devraient être renforcées ; d'un autre côté d'autres ont considéré l'usage de nouvelles technologies comme un pas vers l'amélioration de la qualité des services aux patients.

Les conclusions de cette consultation publique sont importantes, d'une part parce qu'un grand nombre de différents acteurs dans le secteur de la santé tels que les ordres professionnels, les associations de professionnels de la santé, les patients et les praticiens ont montré de profondes inquiétudes à l'égard du futur développement du personnel de santé européen, et d'autre part, parce que la Commission européenne prendra ces résultats en considération dans le cadre de la rédaction d'un possible Livre Blanc consécutif au Livre Vert.

Pour plus d'informations veuillez suivre le lien :
http://ec.europa.eu/health/ph_systems/oc_workforce_en.htm

« Construire le futur » La réglementation des professions de la santé

La prochaine Conférence Mondiale des Professions de la Santé sur la Réglementation (WHPCR) va avoir lieu à Genève le 18 et 19 février 2010 prochain.

Dans le cadre de cet évènement un bon nombre de questions importantes à l'égard des professionnels de la santé seront discutées :

- Le futur contrôle et la direction de la réglementation des professionnels de la santé dans un contexte de transformation des domaines d'activité
- Les questions de réglementation relatives à la migration internationale des professionnels de la santé
- la relation entre la formation des professionnels de la santé, la réglementation et les standards de la pratique.

Par ailleurs, les résultats de la première étude globale sur la réglementation conduite par l'**Alliance Mondiale des Professions de la Santé (WHPA)** et la **Confédération Mondiale pour la Physiothérapie (WCPT)** seront disponibles pour tous les participants et seront discutées pendant la conférence.

Pour plus d'informations veuillez suivre le lien:
<http://www.whpa.org/whpcr2010/programme.htm>

L'UE et ses Etats Membres s'engagent à faciliter la vie des petites entreprises

Selon le dernier rapport de la Commission Européenne, "grâce au consensus sur l'initiative en faveur des PME (c'est à dire le Small Business Act pour l'Europe (SBA)) et l'adoption d'un plan d'action afin de mieux supporter les PME à résister à la crise économique et financière, **la mise en œuvre du SBA a bien progressé** ».

La Commission Européenne note qu'un grand nombre de mesures a été prise pour implémenter le principe "Think Small First".

Concernant la charge administrative pesant sur les PME, toutes les nouvelles législations européennes et nationales dans plusieurs Etats Membres tels que la Belgique et l'Allemagne passent un « **test PME** » pour assurer que leurs dispositions sont adaptées aux besoins des entreprises. Le temps et les couts nécessaires au lancement d'une société à responsabilité limitée dans l'UE ont également été réduits, et **des guichets uniques pour la création d'entreprises** ont été mis en place dans dix-huit pays.

Relativement à l'accès aux moyens de financement, la Commission observe qu'avec la simplification des dispositions communautaires relatives aux aides publiques (par le biais du règlement d'exemption globale par catégorie et le cadre temporaire relatif aux aides d'État) les Etats Membres peuvent mieux aider les PME. De nouvelles réglementations sont aussi en cours de discussion afin de permettre aux pays européens d'exempter les micro-entreprises de certaines règles et mesures comptables, ce qui pourrait leur permettre d'économiser 6,7 milliards d'euros supplémentaires.

En ce qui concerne l'accès aux marchés, les PME profitent déjà d'une réduction de 40% des frais à payer pour l'enregistrement des marques communautaires ainsi que de procédures d'enregistrement simplifiées. L'accès aux marchés publics est devenu, selon la Commission, plus facile et plus ouvert grâce aux «**Code européen des meilleures pratiques**» (le code SME) adopté par le biais du SBA. De plus, l'adoption future de la proposition de statut de société privée européenne instaurera des règles communes en termes de création et de gestion d'entreprise dans tout Etat Membre.

Pour ce qui est de la promotion de l'esprit d'entreprise, la Commission Européenne note que le rôle de l'éducation à l'esprit d'entreprendre dans les systèmes éducatifs des Etats Membres de l'UE continue de s'accroître.

Pour de plus amples informations veuillez suivre le lien:
http://europa.eu/press_room/index_en.htm

Nouvelles de nos membres



La **Chambre Nationale des Professions Libérales (CNPL)**, un de nos membres observateurs, a tenu son Assemblée Générale annuelle à Paris le 4 décembre 2009.

A cette occasion, **M. Michel GONELLE**, Bâtonnier, ancien Député français et Président du RSI Profession Libérales - Province a été élu Vice-président National du CNPL.

Pour plus d'informations veuillez suivre le lien:
<http://www.cnpl.org/>